



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Calvados**

DRFiP du Calvados - 7, bd Bertrand - 14034 Caen Cedex
fo.drifip14@dgfip.finances.gouv.fr
Permanence : 02.31.38.34.61

Première Organisation Syndicale dans le Calvados

Caen, le 10 juillet 2015

CAPL du 10 juillet 2015 : mouvement local de mutation au 1^{er} septembre des agents de catégorie "B" : liminaire

Monsieur le Président,

Une fois encore, sans doute pour faire oublier aux contribuables l'absence d'une authentique réforme fiscale, le gouvernement a relancé ce 20 mai l'idée du prélèvement de l'impôt sur le revenu à la source. Présenté comme simplification de l'impôt (!), cela permettrait ainsi d'en finir avec ce qu'il est convenu de qualifier, selon certains économistes et médias, d'exception française.

Cette annonce intervient à la fin de la campagne de déclaration des revenus au cours de laquelle les personnels de la Direction Générale des Finances Publiques, ont accueilli, conseillé et aidé les contribuables. Conséquences des milliers de suppressions d'emplois et des réorganisations successives de leurs services, cet accueil s'est déroulé dans des conditions plus que difficiles.

Ce gouvernement a une bien étrange manière de remercier ses agents et de reconnaître leur technicité, leur conscience professionnelle et leur engagement envers le service du public.

L'argument de la simplicité qui justifierait la mise en oeuvre de ce dispositif vise surtout à masquer le manque d'ambition des gouvernements successifs pour rendre l'impôt plus juste. La réalité est de rendre le paiement de l'impôt sur le revenu inodore, plus opaque sans pour autant le rendre indolore.

Pour F.O.-DGFIP, le prélèvement à la source est la mauvaise réponse à une bonne préoccupation, celle de la justice fiscale.

En effet, modifier les conditions de paiement ou de prélèvement de l'impôt ne le rendra ni plus juste ni plus progressif, bien au contraire. Il s'agit ici d'une simple opération de privatisation par transfert de la collecte de cet impôt républicain à l'employeur, en le rémunérant et en lui fournissant des éléments fiscaux confidentiels qui ne sont connus aujourd'hui que par les services des Finances Publiques.

Alors que le patronat exige constamment de nouvelles exonérations en considérant les prélèvements sociaux comme des charges insupportables, lui faire assumer le prélèvement de l'impôt lui donnera des arguments supplémentaires pour en obtenir de nouvelles. Compte tenu du taux élevé de contribuables ayant aujourd'hui mensualisé leur impôt sur le revenu, le coût de la collecte n'en sera pas diminué et le paiement n'en serait simplifié que pour un petit nombre.

Le rapport du Conseil des Prélèvements Obligatoires de 2012 pointait déjà que la "balance entre avantages et inconvénients ne justifie pas un tel basculement".

Avec FO, poursuivons ensemble la conquête de droits nouveaux !

Plus concrètement, cela constituera un effet d'aubaine financière pour les entreprises au détriment des finances de l'État : de fait, ce sont les retenues sur la rémunération des salariés qui abonderont la trésorerie de leurs employeurs.

De surcroît, dans le contexte de crise économique actuel, la défaillance de certaines entreprises sera une perte sèche pour la trésorerie de l'État qui ne pourra jamais récupérer le montant des impôts prélevés sur les salariés. Les faméliques moyens en personnel octroyés au recouvrement ne permettront pas de récupérer ces millions perdus alors même que déjà dans les SIE les ANV sont utilisées comme variable d'ajustement des statistiques.

Bien que ce préambule sur la retenue à la source relève de préoccupations nationales, il reflète bien la manière dont on traite les problèmes dans notre pays. Des réponses inadaptées à des problématiques bien réelles. Ce premier mouvement fusionné de la catégorie B n'y fait pas exception et on peut dire que nous sommes loin, bien loin du rêve et plus proche du cauchemar.

Pour des raisons budgétaires et dogmatiques, la DGFIP a supprimé plus de 30000 postes en dix ans, ne recrute plus à hauteur des besoins des services et n'anticipe plus les départs en retraite. En effet 1 713 emplois restent vacants à l'issue du mouvement du 1er septembre 2015. Cette politique d'emploi, qui a été dénoncée en national par nos capistes, conduit la DGFIP à prioriser certaines missions et à organiser l'abandon d'autres. Malgré l'importance de ce déficit, La Direction Générale a finalement décidé il y a 3 jours d'appeler 100 lauréats de la liste complémentaire du concours de contrôleurs 2015. C'est insuffisant.

Pour **FO-DGFIP** ces décisions sont totalement irresponsables. Sans un vaste plan de recrutement, nous ne pourrions correctement assurer l'exercice de nos missions. Depuis 10 ans, la DGFIP a déjà payé un énorme tribut aux suppressions d'emplois. La vacance globale s'élève à 4 % avec un décalage entre la province 3,2 % et la région Île-de-France 7,2 %.

C'est avec des charges encore en augmentation pour cause de postes laissés vacants ou de suppressions d'emplois que les agents devront tenter de mener à bien leurs missions. **FO-DGFIP** exige donc le comblement des emplois à hauteur des vacances et un recrutement permettant d'assurer un service public de qualité.

La direction générale s'entête à ignorer le mauvais fonctionnement des services dans de telles conditions de sous-effectifs. Dans le Calvados, le sous-effectif pour la catégorie B s'établira au 1^{er} mars 2016 à 12,6 agents. Comme pour la catégorie C, le sous-effectif abyssal en région Ile de France absorbe quasiment tous les nouveaux recrutements. Qui pilote ? Tout est fait, malgré les discours de façade pour augmenter le stress au quotidien et la souffrance au travail. Et les conséquences dramatiques on les connaît ! Quelle entreprise du secteur privé pourrait fonctionner comme cela ? Pour **les représentants FO-DGFIP**, cette situation relève de l'incompétence et du mépris pour les agents.

De fait, le rôle des CAP locales est réduit à sa plus simple expression, les mesures de gestion constituent la plus grande part des affectations, échappant ainsi au contrôle des représentants du personnel. **Les représentants FO-DGFIP** ne resteront pas pour autant muet sur la situation de ces agents qui subissent des changements d'affectation non souhaités malgré les engagements pris. Seulement 5 années après la fusion, le système est déjà à bout de souffle, et **FO-DGFIP** est seul à le dénoncer depuis sa mise en place.

De plus en plus d'agents sont affectés à la disposition du Directeur voire détachés. Ils n'ont plus aucune garantie de rester sur une mission, une structure ou une résidence.

Par ailleurs, **les représentants FO-DGFIP** souhaitent que leur soient communiquées les informations sur les contrôleurs changeant de filière afin de vérifier qu'ils bénéficient bien d'une adaptation à leurs nouvelles fonctions.

Enfin, dans un contexte particulièrement difficile,

- Suppressions d'emplois continues ;
- Réduction drastique des possibilités de passage au grade supérieur par tableau d'avancement ;
- Baisse des promotions par liste d'aptitude ;
- Gel du point d'indice depuis 2010 ;
- Réduction à 100€ bruts du montant de la prime de performance.

Avec FO, poursuivons ensemble la conquête de droits nouveaux !

les seules réponses de l'administration, sont fermetures, fusions, restructurations de postes et services, et réduction des horaires d'ouverture au public. Les agents, eux, souhaitent simplement une véritable reconnaissance d'un travail qu'ils exercent avec rigueur, loyauté et conscience professionnelle.

FO-DGFiP dénonce un système de RAN inadapté à notre réseau et rappelle son attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les agents, à savoir :

- Une affectation la plus fine possible ;
- Le recours au détachement uniquement pour les situations à caractère social ;
- deux véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste ;
- l'examen en CAP de toutes situations difficiles;
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur;
- la possibilité donnée aux stagiaires de participer au mouvement complémentaire dès lors qu'ils demandent un rapprochement interne ou externe;
- le rétablissement du droit au retour pour les promus de C en B.

FO-DGFiP exige que tout poste vacant soit pourvu dès lors qu'il est sollicité par un agent.

FO-DGFiP dénonce la politique de l'administration qui consiste à multiplier le nombre de personnels ALD.

FO-DGFiP exige l'arrêt des suppressions d'emplois et un recrutement à hauteur des besoins des services.



REJOIGNEZ le syndicalisme libre et indépendant

ADHEREZ à FORCE OUVRIERE !

BULLETIN D'ADHESION	NOM :	PRÉNOM :
	N° DGI ou N° AGORA :	ADRESSE MÈL :
FO DGFIP <i>la force syndicale</i>	GRADE :	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %
	AFFECTATION : déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFiP)	
	Fait à	le (signature)
→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu		

Avec FO, poursuivons ensemble la conquête de droits nouveaux !